PRESENTATION

DIAGNOSTIC DU PLUI ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

JANVIER 2023



- Sommaire du diagnostic du PLUi
 - I. DEMOGRAPHIE SOCIO-ECONOMIE ET HABITAT
 - II. ECONOMIE
 - III. AGRICULTURE ET FÔRETS
 - IV. EQUIPEMENTS ET SERVICES
 - **V.** DEPLACEMENTS ET MOBILITES
 - VI. CONSOMMATION D'ESPACES



» Précisions générales sur la réalisation du diagnostic

- Certains thèmes sont traités en interne et d'autres sont partiellement voire entièrement confiés à des prestataires.
- En interne, quelque soit le thème abordé la méthode suivante est adoptée :
 - On analyse la situation à l'échelle de la 4CPS grâce aux données disponibles et en comparant avec d'autres territoires afin d'obtenir une vision globale de la situation à l'échelle de la 4CPS. Cela nécessite de prendre en compte les données des autres documents avec lesquels le PLUi devra être compatible et notamment celles du SCOT en cours de révision.
 - Une fois la vision globale établie, on fait une étude plus détaillée des dynamiques internes au sein de la 4CPS afin de voir si des disparités existent.
- Une fois l'analyse réalisée, on peut identifier les faiblesses et forces du territoire et définir les enjeux (qui ont déjà été prédéfinis dans le cadre du travail sur le projet de territoire et sur celui de l'armature urbaine).



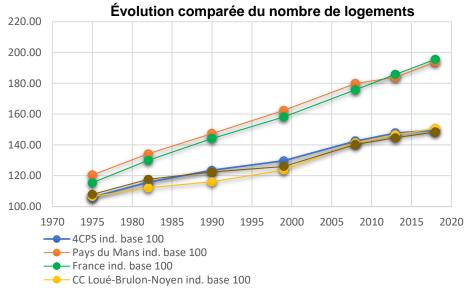
DEMOGRAPHIE, SOCIO-ECONOMIE ET HABITAT

• La 4CPS comptait **18 180 habitants au 1**^{er} **janvier 2019**. La 4CPS a connu un élan démographique entre les années 1990 à 2014. Depuis, le niveau de population stagne et baisse même légèrement. La **situation est disparate** sur le territoire avec une baisse démographique marquée à l'Ouest du territoire et une croissance démographique à l'Est, dans les communes à proximité de la Communauté Urbaine du Mans.

Le ralentissement de la croissance démographique n'est pas un phénomène propre à la 4CPS, bien qu'il soit plus marqué sur le territoire du fait de sa ruralité. Le vieillissement de la population et la baisse de la natalité sont des phénomènes marqués sur l'ensemble du territoire national. Les territoires misent aujourd'hui sur le solde migratoire pour augmenter leur population. Celui de la 4CPS est légèrement négatif entre 2013 et 2018.

La répartition des catégories socio-professionnelles montre que les classes modestes et moyennes sont majoritaires sur le territoire, qui compte en majorité des retraités, ouvriers, employés et professions intermédiaires. Le niveau de vie est moyen bien que plus élevé à l'Est du territoire.

• En 2018, le territoire comptait près de 9 196 logements soit un logement pour deux habitants. La construction de logements neufs a été importante de 1960 à 2008 mais est en baisse depuis cette date bien que la situation soit disparate sur le territoire. Les logements sont majoritairement des logements individuels spacieux. Une part de ces logements doit faire l'objet de travaux importants (réhabilitation, rénovation, adaptation). La vacance de logements n'est pas particulièrement élevée sur le territoire sauf à Sillé-le-Guillaume où elle présente un véritable enjeu.





DEMOGRAPHIE, SOCIO-ECONOMIE ET HABITAT

BILAN AFOM

	ATOUTS		OPPORTUNITES
>	Un territoire rural avec un habitat peu dense et agréable à vivre. Des communes péri-urbaines à l'Est du territoire, en interface avec la Métropole du Mans, qui attirent de nouveaux habitants.	>	Développer le maillage territorial pour permettre le rayonnement des communes pôles et relais afin de réduire les inégalités sur le territoire grâce à des actions en matière de mobilité, de constructions et de développement économique.
>	Une offre en logements conséquente sur le territoire, en augmentation depuis 1968 et un coût du foncier attractif par rapport aux territoires voisins.		Favoriser la création de logements diversifiés (T1- T2) dans le cadre des opérations de réhabilitation de bâti ancien, notamment dans les bourgs de Sillé et Conlie.
>	Absence de tension importante sur l'attribution de logements sociaux sur le territoire.		Fort potentiel de remise sur le marché des logements vacants dans certaines communes qui devra être pris en compte dans le développement de l'habitat.
>	Des modes d'hébergements pour les personnes fragiles ou en difficulté présents sur le territoire (EPHAD, structures pour personnes handicapées, logements des jeunes et apprentis).		Projets de réhabilitation de l'EPHAD de Tennie avec une augmentation du nombre de places et développement des résidences dédiées aux séniors (à Rouez-en-Champagne notamment).
>	Outils déjà mis en place en matière d'habitat pour agir en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des logements et de l'adaptation au handicap ou vieillissement (SURE et PIG amélioration de l'Habitat).	>	Mise en place d'une ORT sur Sillé-le-Guillaume et Conlie dans le cadre du programme PVD pour redynamiser les centre-bourgs.
	FAIBLESSES		MENACES
>	Une décroissance démographique depuis 2014 qui traduit une baisse d'attractivité.		
>	Une dégradation de l'habitat en centre-ville de Sillé qui entraine une baisse de l'attractivité et de la population. L'Ouest fait face à une baisse démographique, accueille une population plus âgée et est moins attractive que l'Est.	>	L'augmentation du nombre de personnes âgées et la baisse de la taille des ménages vont continuer de faire évoluer les besoins en logements vers des logements plus petits.
>	Une typologie de logements peu diversifiée qui ne répond pas aux modes de vie contemporains.	>	Risque de fragilisation des communes à l'Ouest si Sillé-le-Guillaume, pôle autonome, venait à décliner.
>	Une vacance des logements importante notamment à l'Ouest du territoire et dans le centre-bourg de Sillé-le-Guillaume.	>	Difficulté à attirer des investisseurs prêts à engager des dépenses importantes pour réhabiliter / rénover des logements très dégradés.
>	Certains logements nécessitent une réhabilitation importante et/ou des rénovations énergétiques. C'est notamment le cas du parc de logements sociaux.		
>	Le logement dédié doit être rénové (EPHAD) ou développé (résidences séniors, hébergement d'urgence).		



DEMOGRAPHIE, SOCIO-ECONOMIE ET HABITAT

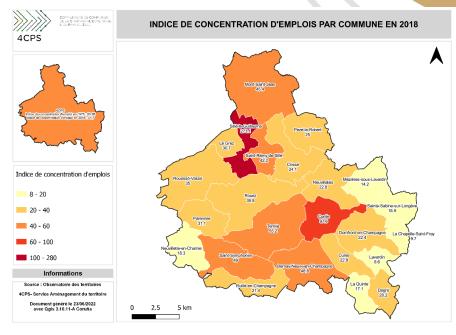
ENJEUX PRINCIPAUX

- Agir pour permettre le renouvellement démographique du territoire, indispensable au maintien de l'attractivité et à la croissance démographique.
- Développer des solutions pour renforcer le maillage territorial entre les communes pôles les communes relais et les petites communes.
 Cela passe par un effort de construction porté par les pôles et leurs bourgs d'appui.
- > Travailler pour le maintien des dispositifs d'aide à l'amélioration énergétique et à l'adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées sur le territoire.
- Prendre en compte dans la rédaction des règles du PLUi, l'ORT sur Sillé-le-Guillaume et Conlie pour permettre de redynamiser l'Habitat dans ces communes et notamment à Sillé-le-Guillaume où il existe un fort enjeux de réhabilitation de l'Habitat en centre-bourg. Des outils doivent être mis en place pour assurer la redynamisation (taxation des logements et commerces vacants par exemple).
- > Favoriser le développement de l'habitat dans la zone d'attractivité périurbaine du Mans.
- Permettre une diversité de formes urbaines et une transformation des logements existants tout en veillant à la qualité architecturale et à la bonne insertion paysagère afin de favoriser l'adaptation de l'offre de logements à la population (foyers plus restreints, personnes âgées, jeunes actifs, logements d'urgence).



>> ECONOMIE

- La 4CPS compte **4 250 emplois** en 2018 pour **8 471 actifs**. Les emplois sont concentrés dans les communes de Sillé-le-Guillaume et Conlie. Le taux d'emploi est important (69,7 %) et le taux de chômage est inférieur aux taux départemental et national. Toutefois, concernant le chômage, la situation varie beaucoup suivant les communes. Le taux de chômage est important à Sillé-le-Guillaume (autour de 18% en 2018).
- Le **territoire est résidentiel** et perd des emplois depuis 1975 du fait de l'industrialisation et de la machinisation.
- La 4CPS compte cependant de belles entreprises sur son territoire, principalement dans ses zones d'activités, qui génèrent de l'emploi dans tous les secteurs et notamment celui de l'industrie, du transport, de la construction, du tertiaire et de l'agro-alimentaire.
- L'économie de la 4CPS s'organise autour de plusieurs filières et présente des spécificités, notamment dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture, bien que ces secteurs soient en difficulté.
- L'économie dans les bourgs est toutefois fragile et il existe un enjeu certain à renforcer et pérenniser l'activité dans les centres-bourgs des petites communes comme des communes pôles. Certains secteurs sont trop peu représentés sur le territoire de l'intercommunalité (restauration).
- Le tourisme représente une part importante de l'économie de la 4CPS qui présente un patrimoine bâti, culturel et naturel riche qui doit être préservé notamment grâce au PLUi.





» ECONOMIE

BILAN AFOM

	ATOUTS	OPPORTUNITES					
>	Les communes pôles du territoire sont génératrices d'emplois et accueille 51% de l'emploi du territoire. Sillé-le-Guillaume est un pôle d'emploi important.	Economique sur 5 ans afin de définir une stratégie dans ce domaine.					
>	L'agriculture est un secteur d'activité très présent (20% de l'activité tous secteurs confondus). La MFR de Bernay-Neuvy offre des formations dans ce domaine.	avec les territoires alentour sur le sujet du développement économique.					
>	6 zones d'activités et un espace d'activité accueillent des entreprises stratégiques, notamment à Sillé et Conlie. Le développement des zones d'activités à Sillé et	> L'installation de la fibre sur l'ensemble du territoire, achevée en 2022, est un atout en plus pour attirer les entreprises.					
>	Conlie est en cours pour accueillir d'autres entreprises. Le territoire dispose d'une politique d'accueil des entreprises et travailleurs						
	indépendants bien développée pour favoriser la création d'activités (cyber-centre, chargé de mission dédié, offre immobilière locative importante).	> Le territoire va maintenir ses efforts pour l'accueil de nouvelles entreprises et activités (accueil des porteurs de projets, développement de l'offre immobilière					
>	Les centres de Conlie et Sillé accueillent de nombreux commerces et services.	locative et de l'offre de formation professionnalisante, marketing etc.).					
>	Un territoire rural qui présente un fort intérêt touristique avec un patrimoine bâti, culturel et naturel riche et des activités et loisirs bien développés.	le mettre plus en valeur et travail à l'office de tourisme sur l'inventaire des					
>	L'office de tourisme et les sentiers pédestres sont bien développés et permettent une mise en valeur des atouts touristiques du territoire.	activités et loisirs et la communication. > Projet d'aménagement du Lagon Bleu à Saint-Remy-de-Sillé.					
	FAIBLESSES	MENACES					
>	Un nombre d'emplois en baisse depuis 1975 impacté par la machinisation et le développement de l'informatique.	> L'état du commerce et de l'habitat du centre-bourg de Sillé-le-Guillaume a un					
>	Un territoire dépendant des emplois extérieurs, la majorité de la population travaillant sur des pôles d'emploi alentour (Le Mans, Evron, Fresnay, etc.).	fort impact sur le développement économique de l'Ouest du territoire. Il ne faut pas que ce dernier se détériore.					
>	Un déséquilibre Est-Ouest avec un tissu économique plus riche à l'Ouest et un caractère plus résidentiel des communes situées à l'Est en périphérie du Mans.	agriculture).					
>	Un taux de chômage élevé dans certaines communes de l'Est du territoire et notamment à Sillé-le-Guillaume.	developpement des zones d'activités en l'absence de friches s'annonce difficile.					
>	Une tension concurrentielle importante entre les petits commerces et les centres commerciaux et entre les centres commerciaux et la zone Nord du Mans avec une	> Les habitudes liées aux navettes domicile-travail entrainent une baisse de					
	problématique de réhabilitation du centre-ville de Sillé et de redynamisation des centres-bourgs des petites communes.	fréquentation des centres-bourgs du territoire.					



4CP

ECONOMIE

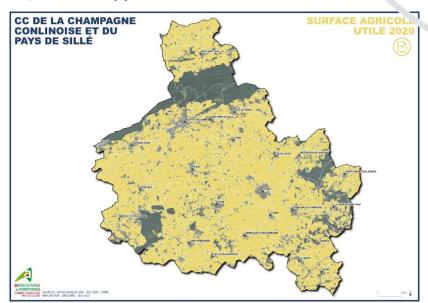
ENJEUX PRINCIPAUX

- Augmenter le nombre d'emplois sur le territoire pour réduire la dépendance du territoire aux emplois extérieurs et la vulnérabilité due aux coûts des déplacements domicile-travail.
- Développer l'économie circulaire et les circuits courts (alimentation, producteurs locaux). Préserver l'activité agricole, notamment en maitrisant la consommation foncière, en offrant des conditions de diversification et en favorisant l'installation des agriculteurs.
- Agir pour développer l'offre de formation en lien avec les besoins des entreprises du territoire
- Favoriser les créations d'entreprises en lien avec les partenaires et accompagner dans leur développement les entreprises déjà implantées sur le territoire. Faciliter la synergie entre les entreprises en créant un lieu d'échange.
- Prévoir dans le PLUi des possibilités d'extension de certaines zones d'activités stratégiques et de création de nouvelles zones à des emplacements adaptés tout en assurant la meilleure utilisation de l'espace consommé et une bonne intégration paysagère des zones. Veiller à l'équilibre centralités/extensions urbaines et mieux préciser la nature des activités accueillies dans les zones d'activités.
- Prendre en compte les enjeux énergétiques dans la politique de développement économique. Le PLUi pourra prévoir des règles encourageant le recours aux pompes à chaleur, géothermie, photovoltaïque etc.
- Prévoir des zones de **préemption commerciale** et des **linéaires de protection du commerce** dans le PLUi pour protéger l'activité dans les centres-bourgs et notamment à Sillé-le-Guillaume et Conlie.
- Appuyer et protéger les atouts touristiques du territoire en protégeant sa richesse patrimoniale, culturelle et naturelle. Dans cet objectif le PLUi prévoira des règles adaptées en fonction du type de patrimoine à protéger.



» AGRICULTURE ET FORÊTS

- La 4CPS est un territoire rural dont **70,3% de la surface est dédiée à l'exploitation agricole** (30 195 ha de SAU). Cette proportion de SAU est très élevée en comparaison aux territoires voisins.
- Les **grandes cultures** et **herbages** sont majoritaires et complémentaires sur le territoire. Les cultures sont très majoritairement destinées à l'alimentation animale, qu'il s'agisse du blé ou du maïs. **L'agriculture biologique** (5,8 % de SAU et 10% des exploitations) et en **circuits courts** (9,5% des entreprises agricoles) **se développent**.
- L'agriculture, avec ses 293 sites principaux (EA), est génératrice d'emplois sur le territoire (570 emplois directs). Elle est une composante importante de l'économie du territoire.
 - Toutefois, le secteur rencontre des **difficultés** depuis de nombreuses années. Le **nombre d'exploitants a baissé** de 22% entre 2010 et 2020 et on constate une **déprise agricole** constante depuis 1988 (-11,6% de SAU entre 1988 et 2020). La baisse constatée sur le territoire de la 4CPS est moins importante qu'au niveau départemental.
- La 4CPS présente un taux de boisement de 15%, qui est assez faible comparé à la situation nationale et départementale. Toutefois, les surfaces forestières auraient augmenté de 79% entre 1995 et 2014.



- La 4CPS compte trois forêts d'envergure sur le territoire : deux forêts domaniales (Sillé-le-Guillaume et La Petite Charnie) ainsi qu'une forêt appartenant à plusieurs propriétaires privés (Mézières).
- La propriété forestière est divisée entre de nombreux propriétaires toutefois les ¾ de la surface forestière de la 4CPS qui représente 3683 hectares, sont détenus par moins de 10 personnes. Cela s'explique notamment par l'importance de surface détenue par l'Etat. L'exploitation des forêts par leurs propriétaires génèrent une activité forestière importante qui fait partie de l'économie locale.



FORÊTS

BILAN AFOM

	ATOUTS	OPPORTUNITES							
>	La SAU représente 70,3% de la surface du territoire qui est très agricole. Le secteur, bien qu'en difficulté, est moins atteint que sur d'autres territoires (baisse du nombre d'agriculteurs plus faible).	Politique nationale protectionniste de l'activité agricole avec le développement de règles de non-consommation d'espaces agricoles, de compensation en cas de consommation.							
>	L'agriculture évolue pour prendre en compte les nouveaux enjeux (cultures moins consommatrices d'eau, développement du bio et de la vente directe). Les activités complémentaires à l'agriculture se développent et constituent une solution de protection de l'activité agricole.	surface agricole utile.							
>	La 4CPS recense trois grandes forêts sur son territoire. Elles présentent des intérêts faunistiques et floristiques importants et font l'objet de différents niveaux de protection (ZNIEFF 1 et 2, zone Natura 2000, PNR Normandie-Maine).	 Développer une stratégie d'accompagnement des projets en matière d'alimentation de proximité, de développement des produits transformés sur place, de diversification. 							
>	L'agriculture comme l'exploitation forestière génèrent de l'activité sur le	Le développement des sentiers de randonnées sur le territoire permet de mettre en valeur les forêts du territoire.							
	territoire et font partie intégrante de son économie. La 4CPS est d'ailleurs propriétaire d'une plateforme de stockage et séchage de bois déchiqueté située dans la zone industrielle de Sillé-le-Guillaume.	> Travailler sur la filière bois afin de faciliter le développement de l'activité dans ce domaine. Organisation de la fête du bois.							
	FAIBLESSES	MENACES							
>	Difficultés rencontrées par le domaine agricole (baisse de la SAU et du nombre d'agriculteurs) qui doit en plus s'adapter aux nouveaux enjeux (baisse de la consommation d'eau, développement des voies douces etc.)	Changement climatique qui menace de plus en plus l'activité agricole (évènements climatiques de plus en plus fréquents et violents (grêle, pluies importantes, sécheresse) ainsi que la pérennité des bois et forêts du territoire.							
>	Frottements d'usages entre l'agriculture et les habitants (relations de voisinage, circulations agricoles, concilier les activités).	Certaines espèces d'arbres très présentes sur le territoire supportent mal le réchauffement climatique et la sécheresse.							
>	Absence de charte forestière dont l'objet est de permettre l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois dans la politique d'aménagement des territoires.	> Le dossier départemental sur les risques majeurs comptabilise 19 communes de la 4CPS comme étant des communes à risque feu de forêt.							
>	Le bocage est, à certains endroits du territoire, menacé par l'arrachage des haies et bosquets, ce qui vient s'ajouter aux menaces climatiques déjà existantes.								

» AGRICULTURE ET FORÊTS

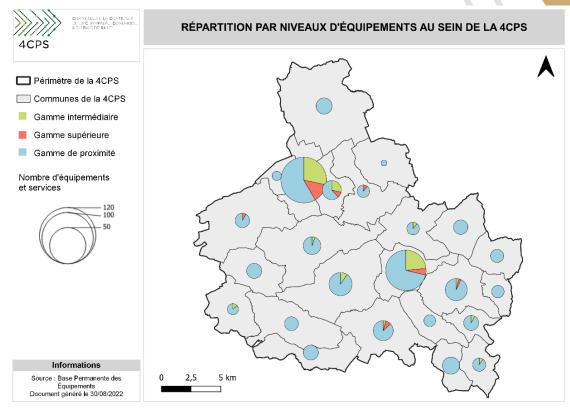
ENJEUX

- Protéger la surface agricole exploitée et les exploitations grâce au classement de la surface en « zone agricole », sous réserve des projets de construction qui seraient prévus en extension urbaine ou en zone naturelle ou agricole, présentent un intérêt général pour le territoire et sont pensés dans une logique de préservation de l'espace agricole naturel et forestier.
- Pour les exploitations agricoles professionnelles en zone naturelle, dans la mesure du possible, si les intérêts en jeu sont conciliables, ne pas gêner les projets de création et de développement des exploitations.
- Permettre le **développement des activités de diversification accessoires à l'activité agricole** (production énergétique, activité touristique, circuits-courts, tiers-lieux, activités culturelles). Faciliter les activités de transformation, conditionnement et vente des produits agricoles issus de l'exploitation.
- > Prendre en compte, dans les projets d'aménagement, la proximité de terrains agricoles le cas échéant et mettre en œuvre des mécanismes pour éviter les frottements d'usages (zones tampons par exemple).
- > Encadrer les possibilités de nouvelles constructions non agricoles ou de changement de destination en zone A afin qu'elles ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.
- > Protéger la forêt et les bois au sein du PLUi afin de conserver le cadre de vie et l'authenticité du territoire rural.
- > Continuer à entretenir les chemins de randonnée et à les développer, car ils mettent en valeur la forêts et les bois présents sur le territoire.
- Prendre en compte les activités forestières dans le PLUi pour permettre la bonne exploitation forestière. Continuer le travail sur la filière bois engagé pour faciliter le développement de l'activité dans ce domaine. L'accueil sur le territoire d'un CFA filière bois est envisagé et constitue un objectif à long terme du territoire.
- > Prévoir des règles adaptées dans le PLUi pour protéger le bocage et notamment les linéaires de haies et éviter tout arrachage.



> EQUIPEMENTS ET SERVICES

- La 4CPS compte deux villes pôles sur son territoire que sont Conlie et Sillé-le-Guillaume, qui centralisent l'offre en équipements de superstructure (en nombre mais aussi en importance).
- En complément, le territoire s'appuie sur différentes communes relais, qui concentrent un niveau d'équipements de superstructure complémentaire à celui des communes pôles. Les petites communes accueillent quant à elles de petits équipements de proximité.
- Le niveau d'équipement de superstructure global est moyen pour un territoire rural.
- Certains secteurs d'équipements de superstructure doivent être renforcés car ils présentent des fragilités (structures d'accueil pour la petite enfance avec des capacités en dessous de la demande, EHPAD nécessitant une réhabilitation voire une extension, restaurants etc.). D'autres secteurs sont assez forts sur le territoire comparé aux moyennes nationales et départementales (offre médicale et paramédicale).



• En terme d'équipements d'infrastructure, le territoire est bien doté, dans le domaine de l'eau, des déchets et des télécommunications. Toutefois, certains équipements vont nécessiter des travaux de mise à niveau, mise aux normes (canalisations d'eau potable) voire d'extension (certaines STEP arrivent à leur maximum de capacités).



>> EQUIPEMENTS ET SERVICES

BILAN AFOM

	ATOUTS	OPPORTUNITES					
> > > > > > > > > > > > > > > > > > > >	Une offre en équipements sur la quasi-totalité des communes du territoire bien que le niveau d'équipement sur la totalité du territoire, très rural, soit « moyen ». Une offre importante sur les communes pôles de Sillé-le Guillaume et Conlie qui concentrent de nombreux équipements et services de la gamme « moyen », un bon nombre d'équipements et services de la gamme « intermédiaire » et quelques équipements de la gamme « supérieure ». Des équipements diversifiés, qui relèvent de presque toutes les catégories d'équipements répertoriées. Dans le domaine de l'enseignement, on compte deux établissements d'enseignement secondaire et un établissement d'enseignement supérieur sur le territoire, ce qui est rare dans un territoire aussi rural. Une offre médicale de premier niveau assez développée sur le territoire. Des infrastructures de gestion de l'eau et des déchets qui fonctionnement globalement correctement.	 Mutualiser les équipements existants et développer de nouveaux équipements à répartir stratégiquement sur le territoire pour assurer un maillage rayonnant sur toutes les communes. Développer les entreprises « multi-services » pour assurer un socle minimal d'équipements et de services dans les petites communes. Réaliser des équipements de superstructure manquants sur le territoire. Développer les offres d'accueil dans le domaine de la petite enfance, notamment grâce au développement des maisons d'assistants maternels. Maintenir l'offre médicale et développer la télémédecine pour combler l'absence de spécialistes. Travailler sur le maintien à domicile des personnes âgées. Développer une offre culturelle sur l'ensemble du territoire (cinéma itinérant etc.) 					
	FAIBLESSES	MENACES					
>	La faible dynamique démographique de ces dernières années a conduit à la fermeture de certains équipements importants pour les communes (écoles, postes, commerces).						
>	Certains équipements sont vieillissants et nécessitent une réhabilitation, voire une extension de leurs capacités (Ephad, gymnases)	> Le vieillissement de la population impose une recherche d'équilibre entre					
>	Certains équipements d'infrastructures arrivent aux limites de leur capacité (assainissement collectif) ce qui induirait des coûts supplémentaires importants en cas de projet d'aménagement.	le développement des équipements adaptés à une population plus âgée et celui des équipements nécessaires à l'attractivité du territoire.					
>	L'insuffisance d'offres dans certains domaines ralentissent le territoire dans son développement (exemples : nombre d'assistantes maternelles insuffisant, peu d'offres en restauration)						
Ι.	Pas de professionnels de santé spécialisés sur le territoire.						



14 4C

EQUIPEMENTS ET SERVICES

ENJEUX PRINCIPAUX

- Assurer l'accessibilité aux équipements pour l'ensemble de la population, en particulier pour les habitants des plus petites communes rurales, qui nécessite :
 - Le maintien d'une offre socle minimum d'équipements et de services au sein des communes les plus rurales.
 - Une stratégie d'ensemble dans le développement des équipements pour assurer un maillage optimal des équipements et services sur le territoire.

Cet enjeu nécessite de mobiliser dans le PLUi des outils de protection des équipements et services existants (linéaire de protection commerciale) et des outils qui permettront la réalisation de projets identifiés comme étant stratégiques (OAP, emplacements réservés).

- Mettre à niveau l'offre des équipements sportifs et culturels. Le PLUi prévoira des règles adaptées pour permettre la réhabilitation des équipements qui en ont besoin et la construction de nouveaux équipements.
- Maintenir les équipements et services présents sur le territoire (écoles, commerces de proximité, services à la personne...).
- > Maintenir l'offre médicale et favoriser le développement de la télémédecine pour compenser l'absence de spécialiste sur le territoire.
- Soutenir et développer les équipements et services dont l'offre est insuffisante sur le territoire (mode de gardes pour la petite enfance et l'enfance, offre de restauration etc.)
- Mettre en place un schéma des modes actifs qui favorisera la coopération intercommunale.



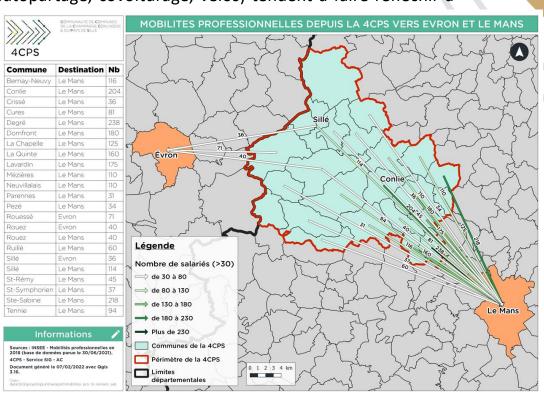
DEPLACEMENTS ET MOBILITES

• Le territoire est marqué par **l'importance de l'usage de la voiture individuelle** qui correspond à la ruralité du territoire ainsi qu'à un mode d'urbanisation diffus. La hausse du coût des carburants associés à la politique de développement des modes de déplacements moins polluants (train, cars, autopartage, covoiturage, vélos) tendent à faire réfléchir à

un rééquilibrage des différents modes de déplacements.

 L'enjeu est d'autant plus important que les flux domiciletravail de plus de 10 km sont particulièrement nombreux sur le territoire.

• Le territoire de la 4CPS dispose de nombreuses infrastructures ferroviaires bien positionnées dans son territoire (5 gares). L'offre de desserte existe mais n'est aujourd'hui pas suffisante (en nombre et en amplitude) pour permettre un rabattement des usagers sur ce mode de transport. De plus, compte tenu de l'étendue du territoire, la politique du(des) dernier(s) kilomètre(s) doit être travaillée pour assurer le développement de l'intermodalité. En dehors de l'offre ferroviaire, le territoire est peu desservi par les transports en commun (cars ALEOP sur 9 communes du territoire fonctionnant sur les horaires scolaires).



- Les **modes de transports partagés** (covoiturage ; autopartage) semblent **peu utilisés** sur le territoire bien que les infrastructures existent.
- Le territoire est bien doté en stationnement pour voiture, mais présente des enjeux de développement du stationnement vélo sécurisé.



DEPLACEMENTS ET MOBILITES

BILAN AFOM

	ATOUTS	OPPORTUNITES					
>	La RD304 traverse le territoire du Nord-Ouest au Sud-Est. C'est l'axe le plus utilisé par les habitants et qui permet de relier Le Mans ou la Mayenne. Le réseau routier est assez riche et de nombreuses autres routes traversent le territoire. Le territoire n'est pas dépendant de la RD304. Les communes pôles Sillé et Conlie sont situées sur la RD304. Les différentes communes du territoire disposent d'un accès assez équitable par la route à au moins l'un des deux pôles. L'Est du territoire dispose d'un accès très rapide au Mans par la route. Les centres-bourgs sont bien aménagés (zones 30), ralentisseurs etc La ligne de chemin de fer Le Mans-Laval ; Laval-Le Mans dessert quotidiennement 5 gares: Rouessé-Vassé, Sillé, Crissé, Conlie et Domfront. Le territoire est desservi par des lignes de cars ALEOP. L'offre en stationnement pour les voitures et camions est suffisante et de nombreuses aires de covoiturage existent sur le territoire. Développement de la communication sur les offres existantes. Edition d'un guide de mobilité à l'échelle du territoire.		Ouverture de la halte ferroviaire Université-Hôpital au Mans et travail sur l'éventuel développement d'un service express péri-urbain Sillé-Le Mans-Ecommoy ou autre. Réalisation d'un schéma d'aménagement des modes actifs qui permettra de développer l'intermodalité sur le territoire et entre les communes. L'intégration de la 4CPS et la délégation de la compétence autorité organisatrice des mobilités au Pôle métropolitain vont permettre la mise en place d'actions en matière de mobilité et notamment: Travail sur le développement des offres de desserte ferroviaire et routière afin d'inciter l'utilisation du train par les habitants. Expérimentation de circuits de transports collectifs de rabattement depuis les centre-bourgs des communes vers les haltes / gares du territoire. Mise en place de solution d'autopartage et de covoiturage sur le territoire. Travail sur une billettique interopérable sur le Pôle Métropolitain. Soutien aux associations locales œuvrant pour la mobilité solidaire. Projet de contournement de Sillé-le-Guillaume par création d'une rocade. Signature d'un contrat de mobilité en 2023 avec la Région afin de fixer les actions prioritaires et le programme de mise en œuvre des actions. Mise en place d'une offre de transport à la demande par la Région à horizon 2025.				
	FAIBLESSES		MENACES				
>	Les caractéristiques du territoire (habitat en diffus, grandes distances à parcourir) favorisent l'autosolisme. Le taux d'équipement en voiture est bien plus élevé sur le territoire qu'au niveau départemental ou national. Présence de nombreux camions sur l'axe principal. Ils empruntent les centres bourgs des communes situées sur l'axe (Sillé-le-Guillaume et Domfront). C'est une	>	Vulnérabilité du territoire et de son attractivité due aux coûts des déplacements et aux capacités des habitants à se déplacer. Risque d'isolement des personnes fragiles habitant dans des logements en dehors				
	source d'insécurité et d'encombrement des axes.		des centres-bourgs.				
>	Les voies vertes et douces sont insuffisamment développées sur le territoire.						
>	Les petites gares sont peu desservies par le TER.						
>	Stationnements suffisants mais pas toujours localisés aux endroits stratégiques sur le territoire.						



17 4CF

DEPLACEMENTS ET MOBILITE

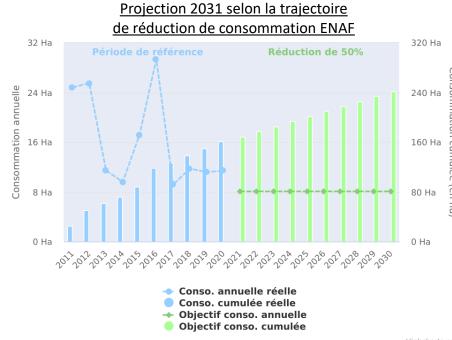
ENJEUX PRINCIPAUX

- Diminuer l'usage de la voiture et surtout l'autosolisme sur le territoire en développant un panel de services alternatifs suffisant, dans lequel entre le développement de l'offre ferroviaire et routière.
- Développer des circuits de transports collectifs de rabattement depuis les centre-bourgs des communes vers les haltes / gares du territoire.
- Etablir un schéma directeur des modes actifs qui sera en mesure d'évoluer en fonction de l'évolution des besoins et qui permettra un développement cohérent des voies cyclables et un déploiement adapté des IRVE, à l'échelle au moins intercommunale.
- **Continuer l'aménagement des chemins pédestres, voies douces et voies vertes à l'échelle communale** (réhabilitation, création) en lien avec l'élaboration d'un schéma directeur des modes actifs (vélos, IRVE).
- Prévoir dans le PLUi les outils nécessaires à la réalisation des projets en matière de mobilité (emplacements réservés, OAP...).



CONSOMMATION D'ESPACE ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

- Dans le cadre du PLUi, il est interdit de construire en dehors des espaces bâtis sauf à justifier l'utilisation de l'ensemble du potentiel foncier disponible dans ces espaces. De plus, le PLUi doit intégrer l'objectif de diminution de la consommation d'espace : sur l'ensemble du territoire national, sur 2021-2031 la consommation ENAF doit être moitié moins importante que sur la période 2011-2021.
- Plusieurs méthodes existent pour mesurer la consommation d'espace. L'enjeu, au-delà de déterminer l'enveloppe d'espace à consommer, est :
 - b de sélectionner une méthode qui permettra de suivre l'évolution dans le temps de la consommation d'espace.
 - D'utiliser un outil offrant des données sur l'ensemble de la France dès lors que l'objectif de consommation d'espace s'applique au niveau national et que l'enveloppe d'espace à consommer pourrait varier au niveau local selon la répartition faite dans les SRADDET et SCOT.
- Le choix a été fait d'utiliser les données de la plateforme de l'Etat sur l'artificialisation des sols ainsi que celles fournies par SPARTE, start-up d'Etat, qui ont vocation à devenir les outils de référence sur le sujet. D'après l'analyse des données fournies, la 4CPS a consommé 161,4 hectares entre janvier 2011 et décembre 2020. Si l'on fait une projection, la consommation d'ENAF janvier 2021 décembre 2030 ne devrait pas dépasser 81 hectares pour la 4CPS.
- Dans le cadre du PLUi, il conviendra de respecter cet objectif tout en prenant en compte les projets sur le territoire de chaque commune, en fonction de leur typologie et de leurs besoins. Il s'agit d'organiser la consommation d'espace en fonction des besoins à court, moyen et long terme, en mobilisant, lorsque c'est possible, l'espace à consommer en extension urbaine, lorsqu'il est impossible de réaliser les projets envisagés dans les espaces non ENAF disponibles.





19

CONSOMMATION D'ESPACE ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

Consommation ENAF détaillée par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Parennes	0.1	1.1	0.7	0.0	0.2	0.7	0.0	0.0	2.3	0.6	5.7
Neuvillette	0.4	0.9	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	1.6
Bernay-Neuvy	0.8	0.4	0.0	0.0	1.6	0.1	0.3	0.9	1.3	0.9	6.4
Ste-Sabine	5.1	0.5	0.9	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	0.3	0.0	8.3
Crissé	0.0	0.6	0.0	0.0	1.0	1.1	0.1	1.7	0.6	0.2	5.5
St-Rémy	0.9	3.7	2.2	0.0	0.2	8.9	1.0	0.1	0.5	0.2	17.7
La Chapelle	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	2.1
Le Grez	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8
Mézières	0.9	0.2	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	2.3
Ruillé	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.2	0.0	2.0
Degré	1.4	0.0	0.0	3.1	1.6	0.1	0.3	0.4	1.5	0.2	8.6
Lavardin	1.5	0.0	0.6	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	4.5
Sillé	2.7	0.2	1.6	0.3	0.6	7.1	2.1	0.0	0.0	0.0	14.6
Rouessé-V.	0.7	1.5	1.6	0.0	1.0	1.4	0.2	0.5	0.7	1.0	8.5
Tennie	2.5	0.9	0.4	0.0	4.5	0.1	1.4	0.0	1.2	1.4	12.4
Mont-St-Jean	0.1	4.0	0.4	0.0	0.0	3.0	0.0	0.2	1.3	0.3	9.4
Domfront-	0.2	1.4	0.1	0.1	0.6	0.8	0.6	0.1	0.2	0.0	4.2
St-Symphorien	1.9	0.4	0.0	1.3	0.3	0.0	0.1	2.0	0.0	0.3	6.3
Pezé-le-Robert	0.3	1.4	0.1	0.0	0.0	0.5	0.0	0.1	0.2	0.2	2.8
Conlie	0.1	1.4	0.0	1.7	1.9	0.0	0.4	0.0	0.1	2.5	8.1
Rouez	1.8	0.2	0.1	0.1	2.0	0.1	0.0	1.0	0.6	0.3	6.2
Neuvillalais	0.0	1.1	0.0	0.0	0.7	2.0	0.1	1.7	0.0	0.1	5.9
Cures	1.9	1.3	0.1	0.4	0.3	0.0	0.0	0.4	0.0	3.0	7.5
La Quinte	1.7	0.3	1.7	0.2	0.6	0.0	2.3	1.4	0.0	0.0	8.1
Total / an	24.8	25.5	11.4	9.6	17.2	29.3	9.2	11.7	11.2	11.4	161.4

CONSOMMATION D'ESPACE ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

- Le rapport de présentation du PLUi « analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ». Cette analyse identifie les gisements fonciers sur lesquels une densification peut être envisagée et les catégorise (dent-creuse, parcelles mutables ou friche). Elle précise quels types de projets sont susceptibles d'être accueillis (habitat, économie, mixte).
- Cette analyse va permettre, dans le cadre du PLUi, de maximiser l'utilisation du foncier disponible dans les espaces déjà urbanisés et de justifier, lorsqu'elle est nécessaire, l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones en dehors des espaces urbanisés.
- L'analyse prend en compte :
 - les contraintes environnementales (exclusions des terrains non exploitables du fait de la topographie, de la présence d'une zone humide ou d'un jardin à protéger);
 - la probabilité de pouvoir densifier le terrain (application d'un taux de rétention en fonction des caractéristiques propres à chaque terrain).
- L'étude identifie un potentiel de densification d'environ <u>24 hectares</u>, dont <u>9 hectares de dents creuses</u> et
 14 hectares de parcelles mutables.
- Les résultats par communes sont très différents en fonction des formes urbaines existantes. Certaines communes présentent un bâti déjà dense et donc un très faible potentiel de densification alors que d'autres communes présentent un bâti plutôt aéré et donc un potentiel de densification élevé.
- Le potentiel de densification aura un impact sur les besoins de chaque commune en « espace NAF à consommer ». Pour autant, le potentiel de densification ne sera pas comptabilisé dans l'espace consommé NAF jusqu'en 2031 (sauf exception, parcelles agricoles en centre-bourg). Il sera pris en compte à partir de 2031 au titre de l'espace artificialisé.



CONSOMMATION D'ESPACE ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

POTENTIEL DE DENSIFICATION AU 1er JANVIER 2022

	DENT			
COMMUNE	CREUSE	MUTABILITE	FRICHE	TOTAL
BERNAY-NEUVY en C.	0.23	1.05	0.00	1.28
CONLIE	1.04	0.84	0.00	1.88
CRISSE	0.24	0.78	0.00	1.03
CURES	0.34	0.42	0.00	0.76
DEGRE	0.23	0.20	0.00	0.42
DOMFRONT-EN-C.	0.33	0.53	0.00	0.86
LA CHAPELLE-ST-FRAY	0.05	0.31	0.00	0.36
LA QUINTE	0.00	1.05	0.00	1.05
LAVARDIN	0.35	0.52	0.00	0.86
LE GREZ	0.33	0.39	0.00	0.72
MEZIERES-SS-L.	0.13	1.60	0.00	1.74
MONT-ST-JEAN	0.15	0.47	0.00	0.62
NEUVILLALAIS	0.17	0.43	0.00	0.61
NEUVILLETTE-EN-C.	0.00	0.15	0.00	0.15
PARENNES	0.45	0.68	0.00	1.12
PEZE-LE-ROBERT	0.00	0.11	0.00	0.11
ROUESSE-VASSE	0.33	1.25	0.00	1.59
ROUEZ	0.37	0.85	0.00	1.22
RUILLE-EN-C.	0.06	0.55	0.00	0.61
ST-REMY-DE-SILLE	2.05	0.79	0.00	2.84
STE-SABINE-S/ LONGEVE	0.00	0.33	0.00	0.33
ST-SYMPHORIEN	0.06	0.39	0.00	0.45
SILLE-LE-GUILLAUME	2.17	0.47	0.75	3.39
TENNIE	0.23	0.50	0.00	0.73
TOTAL	9.30	14.67	0.75	24.72



Elaboration du PLUi – Etat initial de l'environnement

- » Eléments du rapport de présentation :
 - I. Diagnostic
 - **II.** Etat initial de l'environnement
 - **III.** Justification des choix
 - **IV.** Evaluation environnementale
 - v. Annexes (référentiels fonciers, STECAL, etc.)



» Rappel sur le contenu et l'objectif de l'état initial de l'environnement

- L'élaboration du PLUi est soumis à évaluation environnementale. Cette évaluation est un processus qui comprend de nombreuses étapes (établissement d'un rapport sur les incidences environnementales, consultation de l'autorité environnementale, approbation du projet par l'autorité environnementale à la fin de la procédure).
- L'EIE est un élément constitutif du rapport sur les incidences environnementales. La réalisation d'un EIE permet de dresser des constats à partir d'une analyse quantitative et qualitative du territoire.
- Une grande partie des acteurs (syndicat de rivière, SAGE, maires) sont interrogés sur les points clés de leurs missions. Ces éléments sont croisés avec des données communiquées par d'autres acteurs (DREAL, RTE, IGN, I'ARS) créant un panorama assez exhaustif pour émettre des questionnements et des constats à partir de faits tangibles.
- In fine, le diagnostic expose des enjeux et des attentes devant être intégrés aux documents d'urbanisme.
- L'EIE est traité par thématique, en application du code de l'environnement. Si le contenu est strictement défini, cela présente l'avantage de faire une présentation exhaustive d'une thématique dans sa globalité. Ainsi, l'information est hiérarchisée mettant en exergue les points clés et garantit un accès rapide à l'essence même du discours.

Thèmes traités dans l'EIE

Milieu Physique

(topographie, géologie, hydrographie et climat)

Ressources naturelles

(documents cadres de gestion des ressources, eau, exploitation des sols, énergie, paysages)

Biodiversité et espaces protégés

(PNR, zones réglementées et inventoriées, faune et flore remarquables)

Trame verte et bleue

(déclinaison des trames de type milieu, hiérarchisation)

Adaptation au changement climatique et risques

(changement climatique, GES, risques naturels et technologiques)



Les milieux physiques

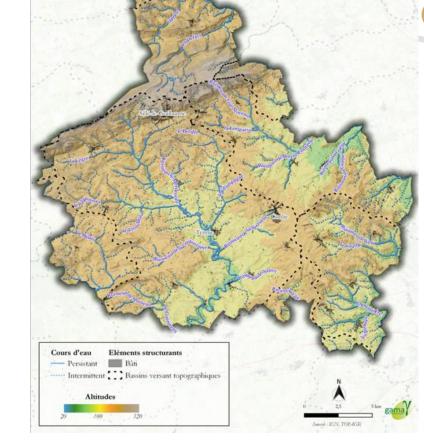
• Un sous-sol à l'interface entre le bassin parisien et le Massif armoricain : Cette différenciation se matérialise par un comportement différent des roches. Ainsi, au nord, nord-ouest, les roches rencontrées sont schisteuses et gréseuses, tandis que le reste du territoire est composé de roches crayeuses, de calcaires, marnes, gypses et d'argiles. Cela a un impact sur la valorisation économique des ressources avec un sud agricole et un nord plus sylvicole. Cette différenciation se matérialise également dans le paysage.

Par ailleurs, la réponse hydrologique des roches diffère selon ces deux entités. Le nord étant un massif cristallin, les eaux ne peuvent s'infiltrer que dans certaines fissures. À l'inverse, dans le sud les eaux auront tendance à s'infiltrer plus facilement.

Un territoire en tête de bassin versant pourvu d'un réseau hydrographique dense :
 Cette densité est plus marquée sur les roches cristallines (moins perméables) que sur les
 roches sédimentaires du sud. En conséquence, la combinaison des fortes pluies associée
 à cette géologie rend <u>les territoires nord et centraux vulnérables aux inondations</u> (cf.
 risques naturels).

La situation du réseau en tête de bassin-versant le rend stratégique pour la qualité des eaux drainées par la Sarthe. Cette situation confère également au territoire un rôle dans la gestion des risques d'inondation pour les communes avals.

Quatre syndicats de rivière disposant de la compétence GEMAPI agissent sur le territoire afin d'entretenir et d'aménager les cours d'eau.



Hydrographie de la 4CPS



Constats et enjeux de l'EIE sur le thème milieux physiques

Hydrologie

— Topographie

Sous-sols

- Un territoire situé en tête de bassin versant pourvu de nombreuses zones humides à préserver
- Un réseau hydrographique dense sensible aux épisodes pluvieux intenses via le ruissellement
- Une recomposition des syndicats signe d'un désir de mouvement de la part des élues dans la gestion des cours d'eau

- Un territoire différencié selon un nord fortement contraint et un sud au relief plus plat
- Un paysage spécifique aux nombreux points de vue remarquables qu'il faut conserver

- Un territoire situé à l'interface entre le Bassin Parisien et le Massif Armoricain
- Une différenciation que se remarque
 également par des sols hétérogènes impactant leur usage (sud agricole, nord sylvicole)

Enjeux

Intégrer ou ne pas contraindre les démarches initiées localement pour l'amélioration l'état écologique des cours d'eau (actions des syndicats de rivière notamment)

Limiter les pollutions agricoles des cours d'eau

Préserver les éléments de paysage qui permettent de lutter contre le ruissellement (haies, bandes enherbées, boisements, ripisylves et les zones humides).

Enjeux

Préserver et valoriser la singularité paysagères des parties nord et sud

Prendre en compte les enjeux induits par les caractéristiques physiques du territoire

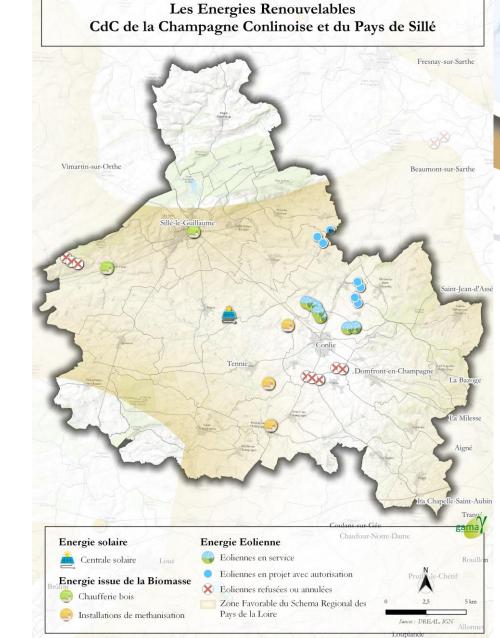
Enjeux

Poursuivre la valorisation économique des ressources offertes tout en préservant et en élaborant une gestion durable et soutenable des ressources (terre agricole, sylviculture)



> Les ressources naturelles

- Un paysage scindé en trois entités s'appuyant sur une valorisation distincte des ressources naturelles : Cette identité paysagère structurée autour d'une alternance entre <u>bocage</u>, <u>plaine céréalière</u> et <u>espace forestier</u> est structurée par une valorisation des sols en fonction des propriétés physique du milieu.
- L'exploitation des sous-sols : le territoire compte une petite carrière à Lavardin (Pierre de Bernay) Par ailleurs, on note la présence de la carrière de Voutré, située en limite de Rouessé-Vassé.
- Une ressource en eau contrainte : globalement l'état des cours d'eau est moyen sur le territoire. La qualité des cours d'eau s'améliore doucement bien que les pollutions liées à l'agriculture restent importantes (nitrates). Concernant l'utilisation et la gestion de l'eau, la gestion quantitative de l'AEP est importante, comme la gestion des eaux usées qui présentent des résultats moyens aujourd'hui et des points d'amélioration importants.
- Une consommation énergétique en baisse depuis 2008 : Le territoire fait partie des moins consommateurs par habitant (19,6 MWh/hab.) du fait de l'absence d'industries consommatrices.
- Un développement important des énergies renouvelables sur le territoire : (+ 18% entre 2008 et 2018 sans compter le récent développement éolien ce qui représente 13% de l'énergie consommée. Aujourd'hui, avec l'éolien et la méthanisation on monterait à plus de 26% de l'énergie consommée en énergie renouvelable).





Constats et enjeux de l'EIE sur le thème Ressources Naturelles

Ressource en eau

- Deux SAGE souhaitant intervenir sur la qualité des eaux en tête de bassin versant
- Des eaux de surface de meilleurs qualité, mais encore trop polluées par l'agriculture
- Une consommation en eau élevée, notamment en raison de la mauvaise qualité des réseaux AEP
- Des STEP relativement chargées

Enjeux

Limiter la pollution agricole

Améliorer les réseaux AEP pour réduire les contraintes sur la ressource en eau

Surveiller la saturation des STEP en adéquation avec les secteurs visant à accueillir de nouvelles populations

Les sols

- Une consommation de terre ne diminuant pas suffisamment par rapport à la dynamique démographique
- Une maitrise de l'urbanisation hétérogène avec des communes consommatrices et d'autres non
- La carrière de Voutré, dont une possible extension pourrait être souce d'inquiétude pour les habitants du territoire

Transition énergétique

- La production d'énergie renouvelable principalement marquée par la filière bois-énergie...
- ... mais en cours de diversification via des méthaniseurs, la filière solaire et l'éolien.
- Les énergies renouvelables encore trop peu utilisées comparativement aux énergies fossiles.

Enjeux

Limiter la consommation d'espace en agissant sur le parc de logements vacants et ou développer des opérations d'aménagement denses / adapter le bâti aux enjeux locaux (paysage)

Limiter la consommation dans les espaces sensibles d'un point de vue paysager

Enjeux

Poursuivre la diversification des énergies renouvelables

Réduire la part des énergies fossiles dans le bouquet énergétique du territoire

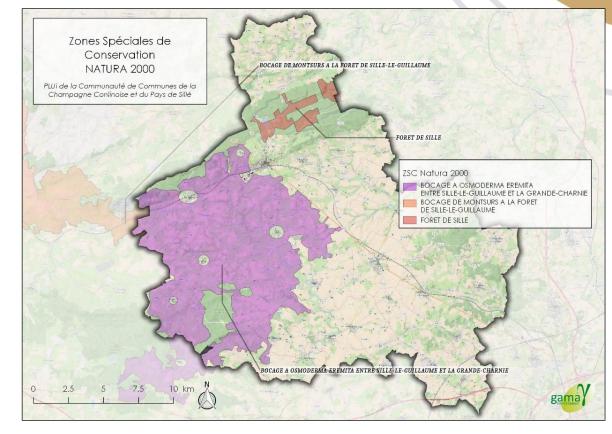
Encourager les initiatives individuelles dans les règlements de zonage ave une part dédiée aux énergies renouvelables pour la construction de lotissements



Les espaces naturels remarquables et les espèces associées

- Le territoire est en partie situé dans le PNR Normandie-Maine : la charte doit être prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Elle prévoit des règles précises sur certains thèmes (qualité urbaine des entrées de villes, préservation du patrimoine, valorisation des sites touristiques, schéma éolien du parc, etc.).
- Un territoire boisé avec deux forêts domaniales : le territoire est très boisé au Nord et un peu moins au Sud.
- Le territoire recense de nombreuses zones de protection ce qui caractérise sa richesse en terme de biodiversité : 26 zones naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) de type I, 5 ZNIEFF de type II, une zone Natura 2000. L'urbanisation doit être raisonnée et intégrer les enjeux propres à ces espaces.
- Des espèces rares et remarquables (flore et faune) très diversifiées sont présentes sur le territoire (oiseaux, chiroptères, écrevisse à pattes blanches, truites, insectes). Elles font l'objet de démarches de protection (APPB) et de développement particulières.







Constats et enjeux de l'EIE sur le thème ENR et espèces associées

Les organismes de protection

- Une quasi absence du conservatoire d'espace naturel
- Le Parc Régional Normandie-Maine implanté au nord du territoire
- Une gestion des forêts principalement domaniale
- Un domaine privé constitué par la forêt de Mézière et d'un patchwork de petits boisements hétérogènes

Enjeux

Intégrer les remarques du PNR pour l'élaboration du PADD

Intégrer les remarques du CNPF sur une utilisation parcimonieuse des EBC

Poursuivre une gestion durable des forêts

Les zones sensibles

- ▶ 1/3 du territoire couvert par un zonage Natura 2000
- De nombreuses petites ZNIEFF combinées à une importante zone à l'ouest
- Quelques APPB présents sur le territoire afin de protéger le domaine de l'Ecrevisse à patte blanche et la de truite fario

Enjeux

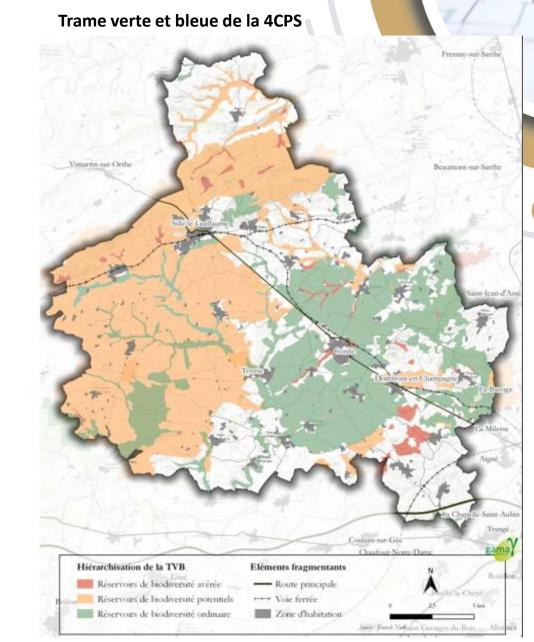
Favoriser les continuités entre les zones protégées et inventoriées

Limiter ou du moins réduire l'impact de l'urbanisation à proximité de ces espaces.



» La Trame verte et bleue

- La TVB est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour les espèces animales et végétales puissent évoluer dans les meilleures conditions possibles. Elle est constituée de réservoirs de biodiversité, liés par des corridors écologiques (haies, cours d'eau etc.)
- Dans sa globalité le territoire possède encore une TVB relativement structurée, liée en premier lieu au développement fort des cours d'eau (têtes de bassins, relativement préservées) et au maintien d'un bocage à la trame localement encore bien conservée.
- Toutefois la situation est inégale, avec de vastes zones naturelles, des secteurs ponctuels à forte biodiversité et des milieux plus dégradés par l'activité humaine (agriculture et extension urbaine).
- La plupart des réservoirs de biodiversité du territoire présentent un état de conservation satisfaisant, avec une fonctionnalité écologique avérée (les zones les plus dégradées n'ont pas été retenues suite aux visites de terrain). Quelques milieux naturels de fort intérêt patrimonial sont identifiés : tourbières, landes humides, landes sèches et pelouses rases notamment.
- Il apparaît important de limiter l'influence des zones artificialisées situées en périphérie immédiate des réservoirs de manière à préserver les conditions écologiques.





Constats et enjeux de l'EIE sur le thème Trame Verte et Bleue

Trame bleue

Trame verte

- De nombreux cours d'eau parcouru par des espèces à protéger (loutre)
- Présence de nombreux éléments fragmentant
- Des zones humides présentes, mais souvent en friches et peu entretenues

- Une partie du réseau bocager encore présent sur certaines communes, notamment à l'ouest
- Un couvert forestier dense réservoir d'une biodiversité remarquable
- Présence de milieux spécifiques comme les ourlets calcicoles, landes et sols acides

Enjeux

Protéger les corridors écologiques identifiés dans l'étude (Tête de bassin versant, les vallées de la vègre, du Souci ou de l'Orthe)

Protection des zones humides conformément à la réglementation et sensibilisation sur leur rôle

Enjeux

Protéger les grands massifs forestiers (Foret de Charnie et de Sillé-le-Guillaume)

Préservation des coupures vertes entre les secteurs urbanisés et limitation de l'urbanisation linéaire le long des axes de communication et dans les espaces urbanisés.

Protection des sites Natura 2000 de tout impact direct ou indirect

Intégration des éléments de trame verte et bleue dans les futurs projets d'aménagement, à travers les OAP notamment.



- » Adaptation au changement climatique et protection contre les risques et nuisances
 - Le territoire est fortement vulnérable aux changements climatiques qui auront un fort impact sur l'agriculture et la sylviculture, activités stratégiques et importantes. Ils nécessitent une adaptation de l'agriculture et une préservation de la sylviculture qui ne doit pas trop s'intensifier.
 - Des rejets de Gaz à effets de serre importants qui diminuent difficilement : le territoire est moins polluant que la moyenne française mais ses GES sont 1,3 fois plus élevés que la moyenne de la Sarthe. Les émissions ont diminué jusqu'en 2008 mais stagnent depuis 2008. Comparativement au département et à la Région, le territoire ne suit pas la dynamique générale, qui tend à une diminution progressive et continue des GES. La réduction des pollutions agricoles (64% des émissions du territoire) est un enjeu pour la 4CPS.
 - Les puits de carbone captent 25% des émissions de CO2 du territoire grâce à ces espaces boisés.
 - Le territoire est exposé aux risques naturels (inondation, mouvement de terrain et minier, sismique, feu de forêt, climatique, radon, industriel, transport de matières dangereuses)
 - L'aléa inondation et coulées de boues (remontée de nappe, débordement des cours d'eau et ruissellement) est assez fort sur l'ensemble du territoire et risque de devenir plus important avec les changements climatiques.
 - Les risques liés aux mouvements de terrain sont présents mais en faible importance sur le territoire. L'Est est plus exposé que l'Ouest avec une exposition forte dans des zones restreintes à La Chapelle-Saint-Fray, Domfront en Champagne et Mézières-sous-Lavardin. Les sites des anciennes carrières sont également sensibles (Lavardin, Mont-Saint-Jean, Sainte-Sabine-sous-Longève).
 - Les risques de feu de forêts sont importants sur le territoire (19 communes à risque) et augmentent avec les changements climatiques.
 - Les risques technologiques sont nombreux mais limités (261 ICPE sur le territoire, 95% sont dédiés à l'agriculture).
 - Le risque d'exposition au Radon est présent sur toute la partie Ouest du territoire, il est inhérent à la nature des sols.



Déchets

Autres transports



Constats et enjeux de l'EIE sur le thème changements climatiques et risques

Nuisances et pollutions

- Une pollution de l'air principalement causée par l'agriculture et les transports
- Développement de l'offre en composteur favorisé par l'intercommunalité
- Des nuisances sonores principalement dues à la D304

Risques naturels

- Des risques principalement causés par le débordement de cours d'eau
- Un risque Radon élevé
- De nombreux documents stratégiques visant à limiter la vulnérabilité et le risque
- Le changement climatique vecteur d'une augmentation des risques de feux de forêt

Risques

technologiques

- Nombreuses ICPE, dont la majorité soumise à une simple déclaration
- Un risque fixe de TMD localisé sur 5 communes
- Un nombre relativement important d'activités polluantes

Enjeux

Urbaniser à proximité des zones d'emploi ou des pôles multimodaux (gare)

Limiter voire éviter l'urbanisation le long des axes à fort trafic routier

Enjeux

Limiter l'urbanisation dans dans les lits majeures des rivières

Anticiper une augmentation de l'intensité des débordements de cours d'eau en lien avec le réchauffement climatique et éviter de construire à proximité d'une zone inondable.

"Prévenir et sensibiliser la population aux risques feu de forêt

Enjeux

Réduire l'urbanisation aux alentours des grandes conduites de gaz.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE •

Merci pour votre attention

